

M1

Sujet : [INTERNET] Enquête publique 17/10 -18/11/2022 : Projet éolien Saint Médard d'Aunis (Engie Green)
De : Marianne Hallet <marianne.hallet@orange.fr>
Date : 15/11/2022 09:47
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Préfet de Charente Maritime,

Je suis rochelaise d'adoption et fière de l'être. J'aime La Rochelle et voudrait qu'elle reste une ville très attractive qui continue de connaître un développement important.

A cet égard, je pense que tous les projets éoliens en grande périphérie de La Rochelle, notamment le projet Engie Green de Saint Médard d'Aunis sont de nature à ne plus attirer à l'avenir les créateurs d'entreprises, les jeunes talents ainsi que les cadres expérimentés dont a besoin l'agglomération de La Rochelle pour son développement et son rayonnement national et international. Tous ces gens, qui sont pourtant en général favorables à l'éolien lorsqu'ils habitent les très grandes villes, évitent de venir s'installer dans de nouveaux cadres de vie détériorés par l'implantation effective ou possible d'éoliennes (l'installation dans La Rochelle intra-muros serait une solution pour ces personnes mais trop coûteuse financièrement). Ce facteur humain semblerait assez ignoré dans les prises de décision sur l'éolien.

Dans ce contexte, le projet Engie Green susvisé est distant seulement de 5 km du projet éolien de Saint Sauveur d'Aunis dont vous venez de refuser l'implantation par votre arrêté du 27/01/2022. Cet arrêté prend notamment en compte dans ses considérants 2 et 7 les effets d'encerclement et de saturation pour sa population avoisinante. Le projet Engie Green de Saint Médard d'Aunis aura les mêmes impacts en terme de saturation et d'encerclement car, tout, tout proche (5 km pour rappel) de Saint Sauveur d'Aunis. Ceci d'autant plus que que la société Eolise a aussi déposé des demandes d'implantation de 21 éoliennes (sur 4 parcs) et que ces éoliennes se situeraient en proximité très immédiate côté ouest du projet Engie Green. De plus, deux autres projets éoliens très proches sont dans les pipelines (l'un sur Anais, l'autre sur Virson et Bouhet).

Surtout, le projet Engie Green aura la particularité unique d'être au plein milieu de tous les autres projets éoliens de la région et de par sa situation centrale, de démultiplier à lui seul l'effet général d'encerclement et de saturation. Ne pas le mettre en oeuvre permettrait de libérer plus de respiration visuelle pour tous les autres projets en cours, cela en laissant un espace central qui serait libre de pollution visuelle. A contrario, la réalisation de tous les autres projets serait moins préjudiciable car non situés en plein milieu de la « mare ».

Un autre argument plaide en défaveur du projet Engie Green. Il est localisé à 500 m de la seule zone verte existante (appendice Sud du marais poitevin) entre La Rochelle et Surgères qui sont distantes d'environ 30 km. La zone entre La Rochelle et Surgères est, en effet, constituée uniquement de plateaux céréaliers dont les haies existantes ont en grande majorité été détruites. En conséquence, seule la zone verte juste à côté du projet éolien en cause vient interrompre avec ses 2 cours d'eau la monotonie du paysage. Ceci a bien été compris par la population de la région : un seul exemple là-dessus : c'est dans cette zone que l'on retrouve la plupart des fermes et centres équestres de la région ainsi que plusieurs clubs de marcheurs. Par ailleurs, cette zone verte abrite aussi la station de pompage qui alimente en eau 30% des habitants de l'agglomération rochelaise.

Enfin, à titre général sur l'éolien, il m'apparaît dommage pour notre République et pour notre démocratie que les simples citoyens, voire même nos élus (cf demande de Dominique Bussereau d'un Observatoire de l'éolien), éprouvent autant de difficultés afin de pouvoir s'informer auprès de sources fiables en la matière à la fois des projets éoliens en cours mais aussi sur la rentabilité de l'éolien. Pour les projets

éoliens de Charente Maritime et de Nouvelle Aquitaine, les derniers documents officiels émanent de la Préfète de Nouvelle Aquitaine en date du 1er janvier 22 et n'ont pas fait l'objet d'une mise à jour depuis (cependant de nouveaux projets sont apparus). Il n'est donc pas possible d'avoir une vue d'ensemble. **Tout apparaît saussissonné et relever de la stratégie connue en technique de négociation sous l'appellation « stratégie salami ». De même, il est impossible de se faire une idée sur la rentabilité des projets éoliens. Les derniers rapports sérieux sont ceux de la Cour des Comptes et datent respectivement de 2013 et 2018. Dans les rapports susvisés, la Cour des Comptes émettait un sérieux bémol sur la rentabilité de tels projets. Sur ce dernier sujet, j'ai malheureusement pu constater que de plus en plus de citoyens pensent que les éoliennes ne tournent pas avec du vent (elles sont souvent arrêtées et ne tournent que 20% du temps seulement) mais surtout avec des subventions, et donc avec l'argent des contribuables (dont se gaveraient les sociétés éoliennes). Cet aspect de rejet de projets éoliens par la population concernée est, pour le moins, assez préoccupant dans le cadre du fonctionnement harmonieux d'une démocratie.**

En espérant que cette contribution sera lue et puisse être utile, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma très haute considération et de mon profond respect.

Marianne Hallet
La Grève
17290 - Virson

112

secretariat

De: jphilaine@free.fr
Envoyé: mardi 15 novembre 2022 13:24
À: Secretariat Mairie Saint-Medard d'Aunis
Objet: Fwd: PARC EOLIEN LA MARTINIERE SAINT-MEDARD D'AUNIS

De: jphilaine@free.fr
À: "pref-envir-pref17" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>
Envoyé: Mardi 15 Novembre 2022 13:21:14
Objet: PARC EOLIEN LA MARTINIERE SAINT-MEDARD D'AUNIS

15/11/2022

OBSERVATIONS CONCERNANT LE PARC EOLIEN DE LA MARTINIERE SUR LA COMMUNE DE SAINT-MEDARD-D'AUNIS :

- constatations :

- Bien que l'implantation des éoliennes et le développement des énergies renouvelables demeurent une nécessité dans notre pays, il convient néanmoins d'étudier au cas particulier l'implantation de ces dernières et de tenir compte des observations formulées par les riverains et habitants des communes concernées.
- Nos régions, compte tenu de leur aspect géographique, de leur environnement, de leur habitat etc..., montrent des différences qui doivent être observées avec attention, il en va de même pour les communes.
- S'agissant tout particulièrement de la petite commune de Saint-Médard-d'Aunis, il convient de retenir que cette commune étendue est composée de neuf hameaux qui se verraient sérieusement impactés par la présence beaucoup trop proche des habitations, des lieux de vie, de travail, de loisirs etc...
- L'implantation des éoliennes causera fatalement de multiples nuisances à l'ensemble de la commune et de ses habitants.
- Une nuisance pour la santé, (ont été recensés) : infrasons, champs magnétiques, nausées, migraines, anxiété, acouphènes... ces souffrances réelles ont bien été constatées par diverses études scientifiques, même si l'existence d'un lien de causalité n'est actuellement pas constaté, il convient alors que des recherches soient poursuivies en ce sens.
- Une nuisance de par leur taille, qui constitue une véritable pollution visuelle de jour comme de nuit.

Sans aucun doute, tout cela se traduira par une modification négative du paysage de la commune et de ses environs et inévitablement engendrera une baisse financière des biens fonciers.

- Nuisance pour la faune animale, perturbation reconnue pour l'environnement des animaux, de leurs déplacements déjà dégradés par les moyens de circulation des humains.

- Une nuisance dans l'avenir, de par le recyclage incertain de ces matériaux : coût et mise en place.

- tenir compte de :

- l'exemple allemand : l'Allemagne se trouve être l'un des pays le plus pourvu en parcs éoliens, aujourd'hui, il est constaté un rejet d'implantation des éoliennes par la population en raison de toutes ces nuisances écologiques et humaines. On compte plus de 600 initiatives citoyennes contre de nouvelles installations de parcs éoliens, nous devons en Charente-Maritime, à Saint-Médard-d'Aunis, en tenir compte pour rejeter ce projet éolien.

Notre territoire, n' est pas comparable à celui de l' Espagne qui comporte des déserts géographiques, comme celui des Bardenas en Navarre, territoire favorable pour l'implantation d'éoliennes.

- communes de l'Aunis :

- Constatation est faite que de nombreuses communes de l'Aunis aux alentours de Saint-Médard-d'Aunis sont déjà bien pourvues d'éoliennes visibles depuis notre commune, d'autres alternatives doivent par conséquent être étudiées, envisagées et développées : panneaux photovoltaïques etc... d'où l'importance indispensable d'une autre implantation géographique....tenir compte de la configuration particulière de la commune ainsi que des observations des premiers concernés : ses habitants.

- départements voisins :

- La Charente, département voisin, vignoble de la région de Cognac, des coteaux de vignes à perte de vue (où le vent est souvent présent), des tables d'orientation pour vous permettre d'admirer

le paysage, aucune éolienne à l'horizon !!! . Pourquoi ? volonté politique, pression des riches maisons de Cognac ?

- Il en va de même certainement pour d'autres régions....

- résumé :

- L'implantation d'un parc éolien proche des hameaux et de la commune de Saint-Médard-d'Aunis, n'est par conséquent pour ma part, pas concevable, admissible et raisonnable pour tous ces motifs.

L'Etat doit s'employer désormais à rechercher des territoires plus à même d'accueillir des éoliennes tout en tenant compte des avis des riverains, habitants, de la configuration de leur habitat.

Demain, il sera trop tard....

Jean-Philippe Laîné
habitant de Saint-Médard-d'Aunis